



Info déchets

Novembre 2022

**Aidez-nous à réduire
les dangers et les
risques d'accidents**

**Découvrez une foule d'informations
afin de réduire au minimum
les risques d'incendie.**



Une petite négligence a de grandes conséquences

Vous ne triez pas seulement pour l'environnement, vous triez également pour la sécurité des personnes qui transportent et recyclent vos déchets. Avec un tri précis, vous évitez les dangers et les risques d'accidents. Pour cela, nous avons besoin de votre aide !

Celtor SA prend en charge les ordures ménagères et les encombrants de 15'876 ménages par semaine. Lors du tri des déchets, une petite négligence de chacun, c'est potentiellement 15'876 accidents à gérer par les équipes de Celtor SA.

Toutes les mesures de sécurité possibles sont prises du côté de Celtor SA afin de protéger ses équipes. Mais sans votre aide, elles sont inutiles.



Quel lien entre le tri et la sécurité des personnes ?

Parmi les négligences, on observe parfois la présence de produits dangereux mélangés aux ordures ménagères ou aux encombrants. L'intrus peut s'enflammer, exploser s'il est compressé, ou encore être projeté sur les collaboratrices ou collaborateurs qui manipulent les déchets lors du transport, du broyage et du chargement.

Deux éléments apparemment inoffensifs séparément peuvent créer un incendie s'ils sont en contact l'un avec l'autre. Ces catastrophes peuvent se déclarer une heure, des jours ou des mois après le traitement des objets. Les solutions pour limiter les risques sont connues. Les produits dangereux doivent être :

- **stockés** dans un container adapté ;
- **éliminés** par une entreprise spécialisée qui vient les chercher sur notre site ;
- **transportés** avec précaution selon des procédures particulières.

Au moment de jeter, si vous hésitez...

- **n'enfouissez pas l'élément suspect** dans le sac-poubelle Celtor ;
- **interrogez nos collaboratrices ou collaborateurs** : ils sont à votre disposition par téléphone en semaine ou à la déchèterie les samedis matin. Ils répondront à toutes vos interrogations.

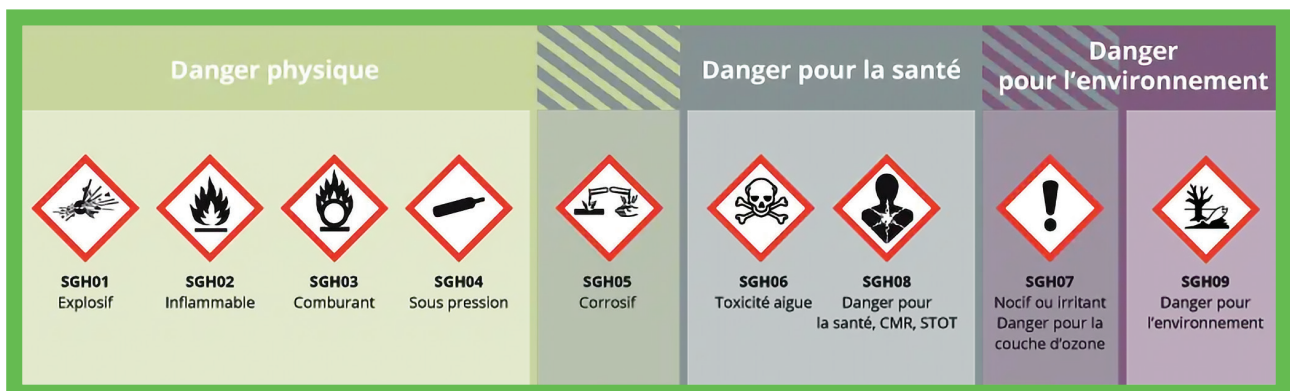
Nous préférons vous renseigner plutôt que causer un accident

- **ne craignez pas de payer une taxe**. Les produits dangereux en quantité ménagère ne vous sont pas facturés.
- **ne déposez pas un produit chimique en bouteille à la déchèterie sans nous informer de son contenu**, nous devons absolument savoir comment le manipuler et l'éliminer.

Celtor prend aussi en charge tous vos produits dangereux. Sachez les reconnaître !

Les produits sur lesquels figurent les pictogrammes ci-dessous doivent être apportés à la déchèterie pour un traitement spécial. Afin d'éviter les accidents, ils ne doivent pas être placés dans les sacs Celtor.

Nous vous remercions de votre aide !



Nous craignons les accidents, un tri attentif et précis de votre part nous aide à les réduire.



Batterie lithium-ion ou accumulateur lithium-ion

Retour sur l'incendie du 26 juillet 2022 chez Celtor

Dans la nuit du mardi 26 juillet, un incendie s'est déclaré chez Celtor SA. Les températures estivales particulièrement élevées cette semaine-là sont hors de cause.

Les raisons de l'incendie sont à chercher du côté d'une négligence humaine. En effet, **un élément inflammable qui n'aurait pas dû se trouver dans les ordures ménagères a spontanément pris feu.**

Deux facteurs aggravants n'ont pas permis de constater rapidement le départ des flammes. Premièrement, l'alarme des caméras de surveillance ne s'est pas déclenchée. À ce sujet, des examens sont encore en cours d'éclaircissement. Deuxièmement, l'incendie s'est produit en début de soirée, soit lorsque les collaboratrices et les collaborateurs de l'entreprise n'étaient plus présents sur le site pour donner l'alerte.

Une intervention tardive et un incendie de grande ampleur

La principale conséquence de ces défaillances a été l'impossibilité d'une intervention précoce. L'amoncellement de déchets présents s'est ainsi embrasé, puis les flammes ont atteint le toit de la halle.

L'incendie a pris une telle ampleur que l'activation des équipements de sécurité internes (canon à eau, extincteurs) n'était plus possible.

Des risques humains considérables

Une cinquantaine de pompiers sont intervenus pour éteindre l'incendie et pour éviter que les flammes ne se propagent à d'autres combustibles stockés proches de la halle. Nos équipes ont déplacé les véhicules spéciaux parfois en proie aux flammes afin de sauver un maximum d'équipements.

Après l'incendie, il a fallu déblayer le plus rapidement possible, libérer l'espace dans les plus brefs délais afin de reprendre l'activité de traitement des déchets. **Par chance, il n'y a pas eu de blessé.**

Des conséquences importantes

La Trame, le cours d'eau qui contourne le site de Ronde-Sagne, a été polluée : la mousse utilisée par les pompiers pour éteindre l'incendie s'est mélangée aux eaux claires, se déversant ainsi directement dans le cours d'eau. La faune et la flore de la Trame ont été décimées. Il faudra un certain temps à la nature pour se reconstruire.

En outre, la puissante odeur qui s'est dégagée des déchets consumés a incommodé la population environnante pendant plusieurs jours. L'activité professionnelle sur le site a cessé pendant deux jours, les entreprises clientes ont mis en place de façon temporaire des alternatives sans Celtor et la déchèterie a dû être fermée durant deux semaines.



CELTOR SA

Case postale 27
2710 Tavannes

Téléphone : **032 481 42 62**

Courriel : **info@celtor.ch**

www.celtor.ch